



## Lettre d'information N°59 - 9 avril 2026

Editée par la Fédération des Centres de Gestion Agréés Agricoles

### Edito

Le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole a été présenté en Conseil des ministres le 8 avril 2026. Sa promulgation est attendue avant l'été, au terme d'un examen parlementaire accéléré.

Dans les prochaines semaines, nous en proposerons une analyse détaillée, article par article, afin d'en éclairer les enjeux et les implications concrètes.



### A la une

**Prêt Flash Carburant** : Pour faire face à la flambée des prix du carburant et à ses conséquences sur l'activité économique, le Gouvernement met en place un dispositif exceptionnel : le Prêt Flash Carburant, distribué par Bpifrance. Ce financement express vise à renforcer rapidement la trésorerie des TPE et PME, notamment agricoles, confrontées à une hausse de leurs dépenses en carburant.

**Projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole** : Présenté en Conseil des ministres le 8 avril 2026, le projet de loi d'urgence pour la protection et la souveraineté agricole tente de répondre aux revendications exprimées par les agriculteurs lors des mobilisations de l'hiver 2025, tout en cherchant à renforcer la capacité de production nationale.

### Dans le reste de l'actualité

**Crédit d'impôt HVE** : L'administration fiscale actualise sa documentation après la prorogation du crédit d'impôt en faveur de la certification d'exploitation à haute

valeur environnementale des entreprises agricoles, issue de la loi n° 2026-103 du 19 février 2026 de finances pour 2026.

**Protection contre la sécheresse :** Une décision de FranceAgriMer n° INTV-SIIF-2026-28 du 8 avril 2026 modifie la décision INTV-SIIF-2023-09 du 8 février 2023 relative au programme d'aide aux investissements pour la protection contre la sécheresse. Elle ouvre désormais la possibilité de déposer plusieurs demandes.

**Indemnisation IAHP 2025-2026 :** Une décision de FranceAgriMer n° INTV-GECRI-2026-09 du 8 avril 2026 définit les modalités de mise en œuvre des avances sur la prise en charge des pertes économiques liées à l'épisode d'influenza aviaire 2025-2026.

**Identification des ovins et caprins :** Un arrêté du 30 mars 2026 prévoit que, dans le cadre des risques de maladies de catégorie A dans les pays de l'Est, le délai maximum de notification de mouvements des ovins et des caprins est réduit.

**Mouvements de bovins et DNC :** Une instruction DGAL/SDSBEA/2026-173 du 30 mars 2026 met à jour les conditions de circulation des bovins dans un contexte de dermatose nodulaire contagieuse (DNC).

**Intervention publique en faveur des fonds de mutualisation :** Plusieurs arrêts du 8 avril 2026 prévoient une prise en charge partielle des indemnités versées par le Fonds national agricole de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FMSE) aux agriculteurs ayant subi des pertes économiques.

**Revalorisation du RSA et de la prime d'activité :** Les décrets n° 2026-220 et n° 2026-222 du 30 mars 2026 revalorisent le montant forfaitaire du revenu de solidarité active et de la prime d'activité.

**Agriculture et environnement :** Essentielle pour l'alimentation, l'aménagement du territoire et l'économie, l'agriculture française exerce également des pressions importantes sur l'environnement via la consommation de ressources naturelles (eau, sol...), les émissions de polluants et de gaz à effet de serre. Les derniers résultats publiés par la SDES (1) dressent un état des lieux des impacts liés aux pratiques agricoles et met en évidence des évolutions contrastées entre progrès et défis persistants.